

Compte rendu de la CLE

Réunion du 1^{er} mars 2018

La CLE s'est réunie le 1^{er} mars 2018 à 14h30 à Ebreuil sous la présidence de Pierre A. TERIITEHAU puis de Pascal ESTIER, Président de la CLE. Pierre A. TERIITEHAU remercie l'ensemble des participants.

La présentation projetée est jointe au présent compte-rendu.

La liste des participants figure en annexe.

ORDRE DU JOUR

Pierre A. TERIITEHAU présente l'ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Composition des commissions de travail
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » à Lapeyrouse (63)
- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins – La Loge » à Lapeyrouse – 2eme avis (63)
- Avis sur l'inventaire des zones humides 2017 du SMADC (63)
- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement en eau superficielle pour l'irrigation – année 2018 (63)
- Bilan 2017 et projet 2018 du Contrat territorial Sioule

- Définition du calendrier du 1er semestre 2018
- Questions diverses/ informations

DELIBERATION n° 2018-01 : La CLE valide l'ordre du jour à l'unanimité.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Pierre A. TERIITEHAU présente le compte rendu de la CLE du 5 octobre 2017.

DELIBERATION n° 2018-02 : La CLE valide le compte rendu de la réunion du 5 octobre 2017 à l'unanimité.

ELECTION DU(DE LA) PRESIDENT(E) ET DU(DE LA) VICE-PRESIDENT(E)

Pierre A. TERIITEHAU procède à l'élection du/de la Président(e). Pascal ESTIER annonce sa candidature. Le vote s'organise à main levée. Les résultats du premier tour sont les suivants :

- Votants : 45 (30 présents et 15 pouvoirs)
- Exprimés : 45
- Majorité absolue : 23
- 45 votes « pour » à la candidature de M. Pascal ESTIER

Pierre A. TERIITEHAU déclare Pascal ESTIER, élu Président de la CLE à l'unanimité. Pascal ESTIER remercie les élus de lui renouveler leur confiance et réaffirme sa volonté de porter politiquement le SAGE en vue d'une gestion durable de la Sioule et de son territoire.

Il est ensuite procédé à l'élection du/de la Vice-Président(e). Par principe d'équilibre entre le département de l'Allier et du Puy-de-Dôme, Pierre A.TERIITEHAU, maire d'Ebreuil, renouvelle sa candidature. Le vote s'organise une nouvelle fois à main levée. Les résultats du premier tour sont les suivants :

- Votants : 45 (30 présents et 15 pouvoirs)
- Exprimés : 45
- Majorité absolue : 23
- 45 votes « pour » à la candidature de M. Pierre A. TERIITEHAU

Pierre A. TERIITEHAU est élu à l'unanimité en tant que Vice-Président de la CLE. Il remercie les élus de leur confiance.

DELIBERATION n° 2018-03 : Le collège des élus élit à l'unanimité M. ESTIER comme Président de la CLE et M. A.TERIITEHAU comme Vice-Président..

COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE

Conformément aux règles de fonctionnements de la CLE, le Bureau est constitué de 16 membres :

- 8 membres du collège des élus dont le Président et le Vice-président, membres de droit
- 4 membres du collège des utilisateurs et usagers
- 4 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics

Pascal ESTIER rappelle que chaque collège doit désigner ses représentants au Bureau de la CLE.

Les propositions sont les suivantes :

Collège des élus

- Pascal ESTIER, Président de la CLE, Mairie des Ancizes-Comps (63)
- Pierre A. TERITHEAU, Vice-Président, Mairie d'Ebreuil (03)
- Emmanuel FERRAND, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Clémentine RAINEAU, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (63)
- Daniel SAUVESTRE, Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)
- Gille JOURNET, Communauté de communes St-Pourçain, Sioule, Limagne (03)
- Jean MICHEL, SMAD des Combrailles (63)
- Gérard LAPLANCHE, SIVOM Sioule et Bouble (03)

Collège des usagers

- Chambre d'Agriculture de l'Allier
- Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme
- EDF
- FRANE

Collège de l'Etat

- MISEN 63
- MISEN 03
- DREAL
- Agence de l'eau

Pascal ESTIER procède au vote à main levée pour chacun des collèges.

DELIBERATION n° 2018-04 : Chacun des collèges valide à l'unanimité les désignations présentées ci-dessus.

COMPOSITION DE LA COMMISSION INTER-SAGE SIOULE ET ALLIER AVAL

Les nappes de la Chaîne des Puys sont, par leur quantité et leur qualité, des ressources en eau souterraine stratégiques à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Le SDAGE les qualifie de nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP).

Pour faciliter une gestion équilibrée de ces ressources, les CLE des SAGE Sioule et Allier aval ont mis en place une commission inter-SAGE en 2007 ainsi qu'un comité technique.

Cette commission se compose de membres des CLE des deux SAGE. Il est proposé de respecter les proportions suivantes :

- 4 représentants des élus de la CLE du SAGE Sioule dont le Président
- 4 représentants des élus de la CLE du SAGE Allier Aval dont le Président
- 4 représentants des usagers
- 4 représentants des services de l'Etat

Les candidatures sont les suivantes :

Collège des élus du SAGE Sioule

- Pascal ESTIER, Président de la CLE
- Jean MICHEL, SMADC des Combrailles
- Aymeric BONNIER, PNR des Volcans d'Auvergne
- Pierre FAURE, Mairie de Montfermy

Collège des usagers

- Centre Régional de la Propriété Forestière (désignée par la CLE du SAGE Sioule)
- Fédération de pêche du Puy-de-Dôme (désignation à faire par la CLE du SAGE Allier Aval)
- Chambre régionale d'agriculture (désignée par la CLE du SAGE Sioule)
- Représentant des industriels (désignation à faire par la CLE du SAGE Allier Aval)

Collège de l'Etat

- MISEN 63
- ARS 63
- DREAL
- Agence de l'Eau

Pascal ESTIER procède au vote à main levée pour chacun des collèges.

DELIBERATION n° 2018-05 : La CLE valide à l'unanimité ses membres du collège des élus et des usagers.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Céline BOISSON rappelle le rôle des commissions de travail.

Pascal ESTIER rappelle qu'historiquement la CLE s'appuyait sur 8 commissions de travail thématiques. Leur nombre a été simplifié pour gagner en efficacité et conserver une vision globale des problématiques.

Céline BOISSON précise que l'inscription est libre. Ceux n'ayant pas retourné leur bulletin d'inscription ont pu s'inscrire lors de la réunion.

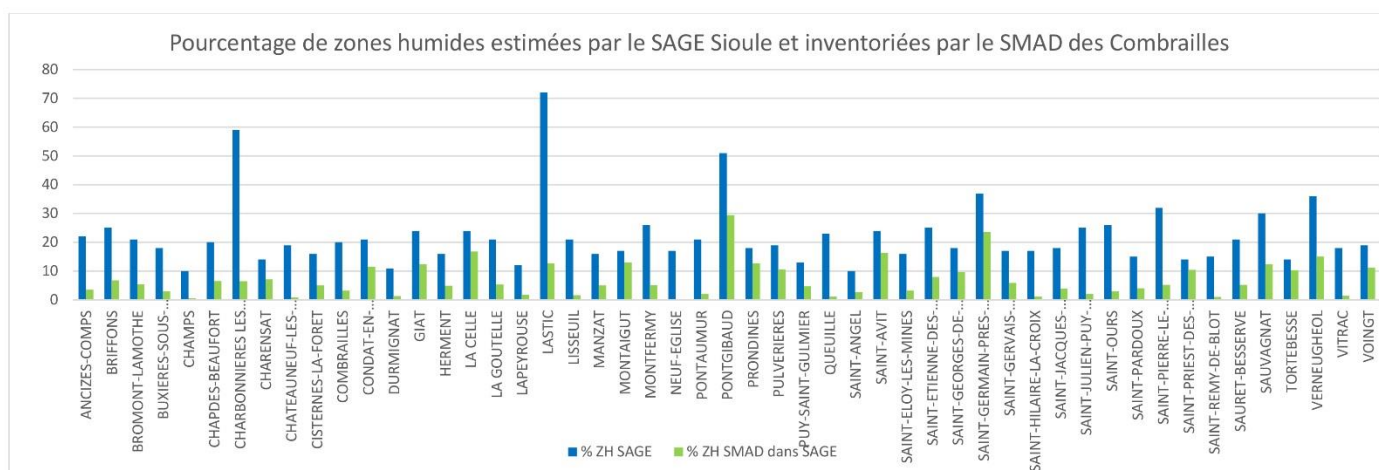
AVIS SUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES 2017 DU SMADC (63)

Céline BOISSON rappelle l'émergence de la mission « zones humides » portée par le SMADC dans le cadre du Contrat Territorial Sioule ainsi que les modalités d'inventaires validées en CLE en janvier 2015.

Adeline HUCLIN, animatrice zones humides au SMADC, présente l'état d'avancement de cette démarche. En 2017, 24 communes ont sollicité la CLE pour la validation finale de leur inventaire. Toutes les communes du SMADC devraient disposer de leur inventaire fin 2018.

Au fil de temps, cette initiative aura permis de dédramatiser la question des zones humides. Les élus, les habitants et les usagers se montrent de plus en plus impliqués et témoignent d'une réelle prise de conscience de la nécessité de préserver des zones humides. L'écoute et la prise en compte des connaissances locales sont les principaux facteurs de cette réussite.

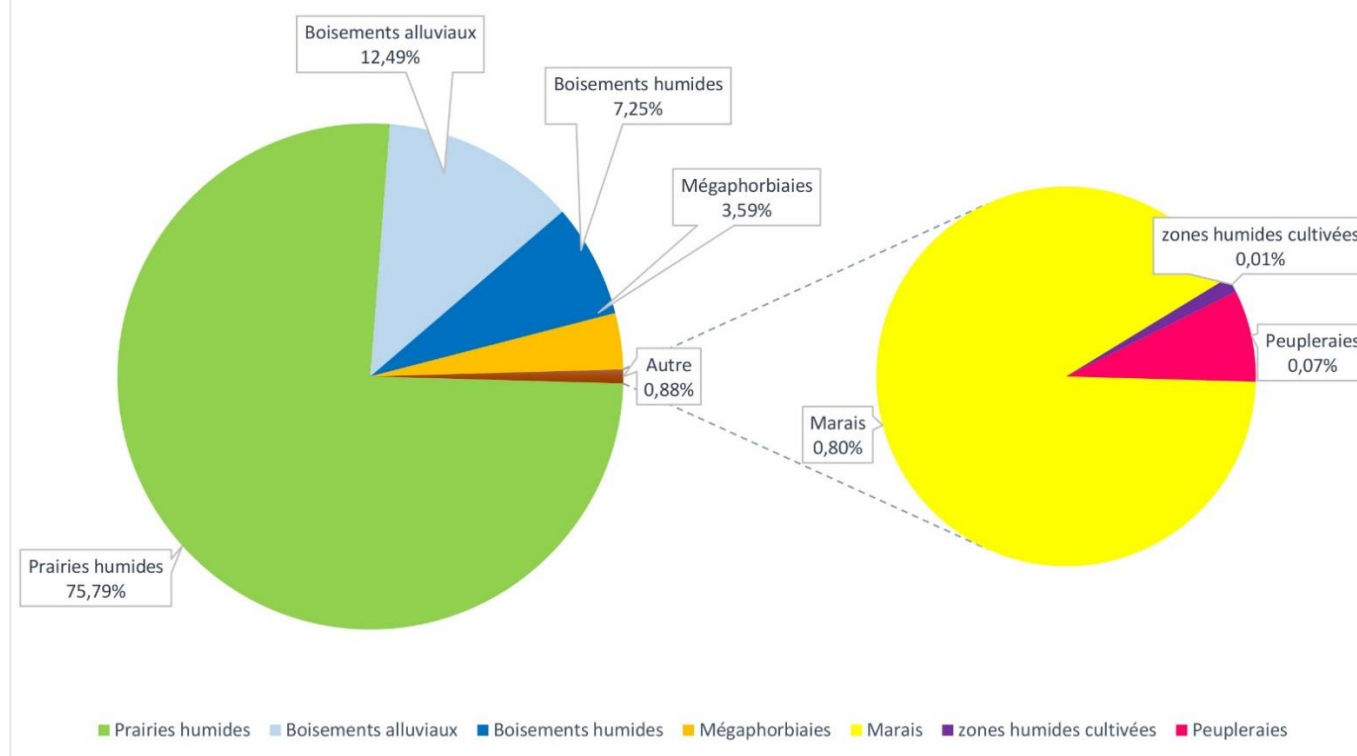
Adeline HUCLIN présente les principaux résultats de cet inventaire. Globalement, on note une surévaluation de la surface des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides par rapport aux surfaces réellement humides mais cela reste très variable d'une commune à l'autre.



Pontgibaud et St-Germain-près-Herment font partie des communes les plus humides en terme de pourcentage. En revanche, Giat est la commune qui dispose de la plus grande surface humides (600 ha de zones humides).

En termes d'habitat, les prairies humides sont largement majoritaires.

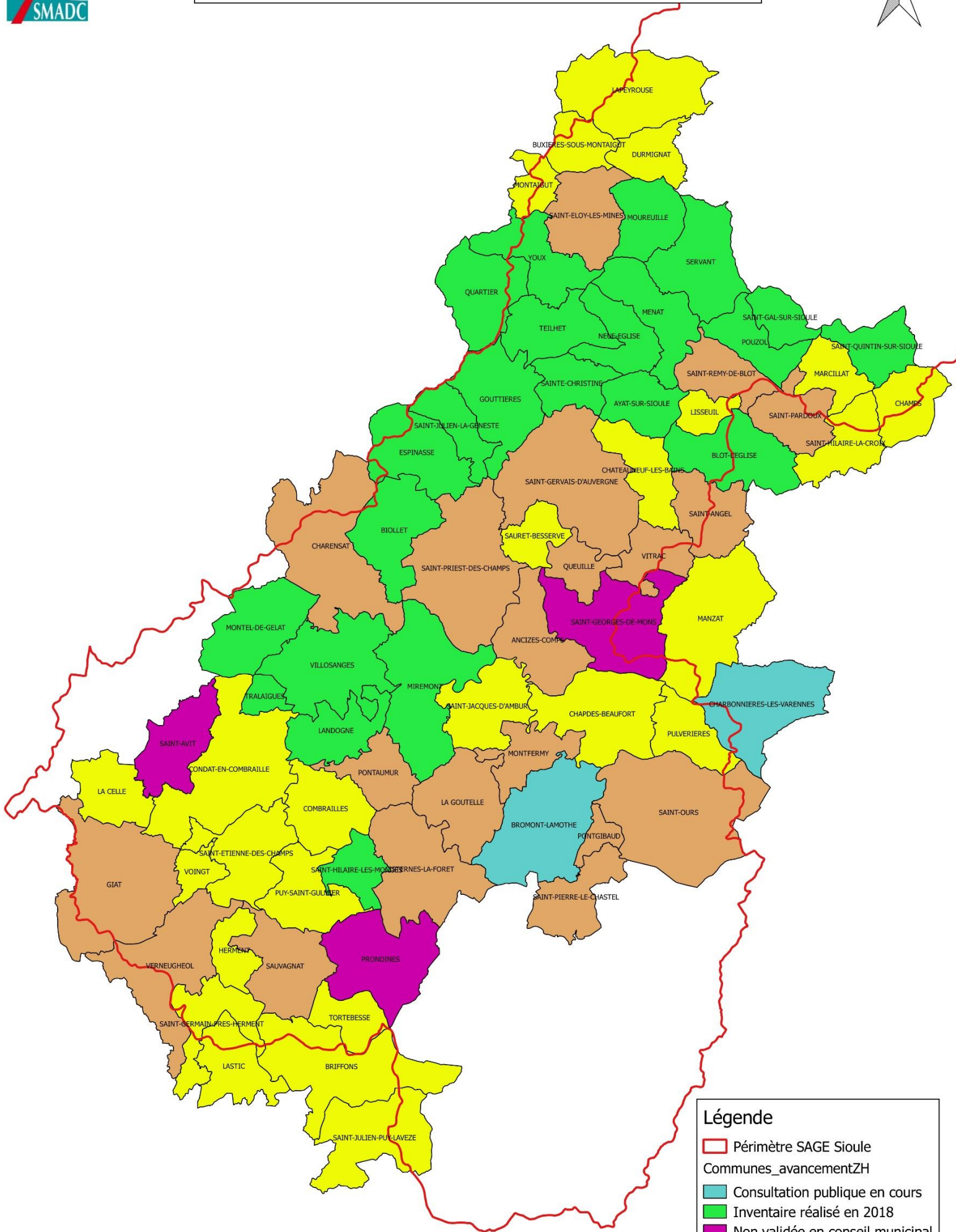
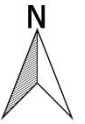
Habitats principalement rencontrés



Pascal ESTIER propose de clore la démarche d'inventaire pour les 24 communes suivantes :

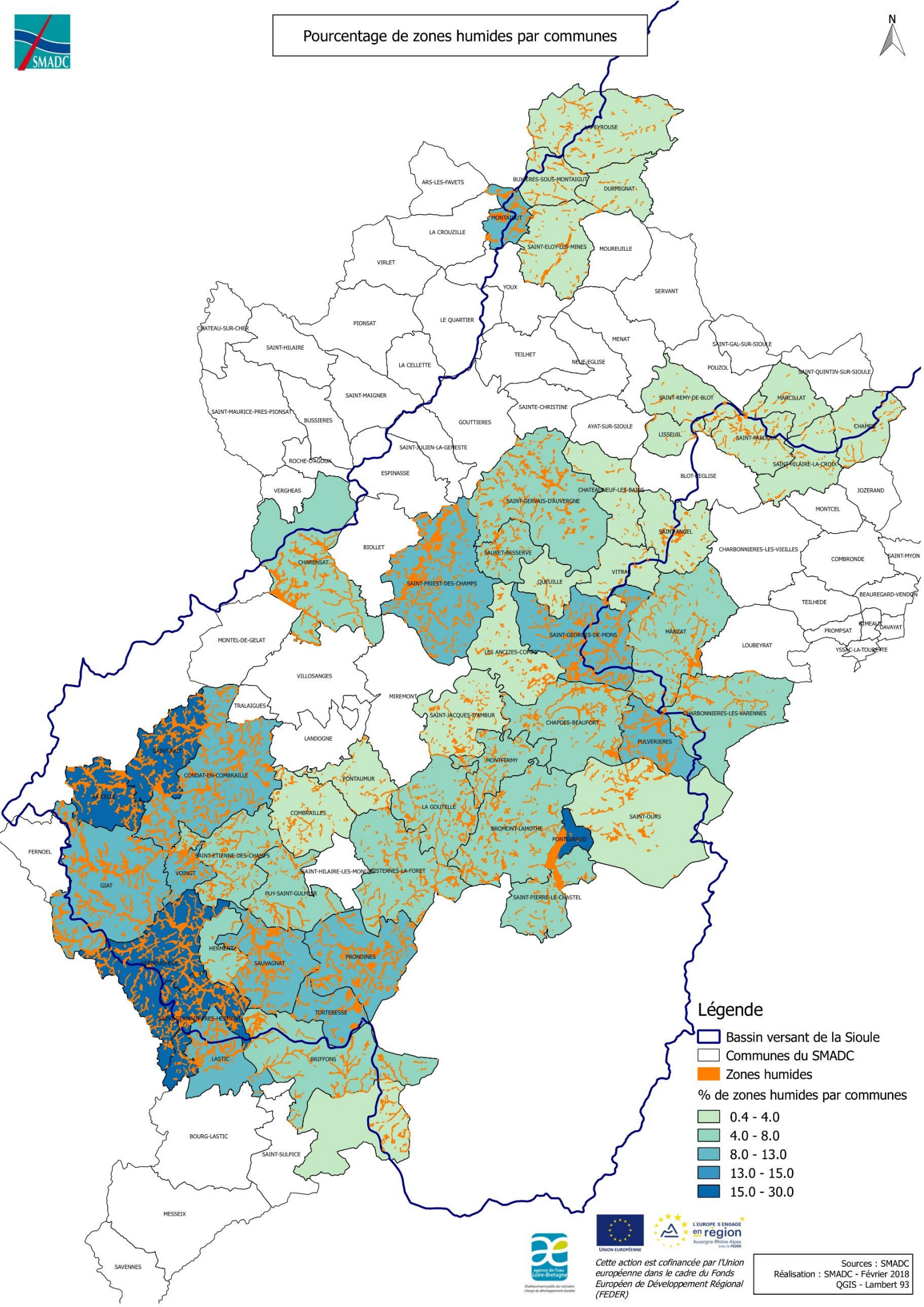
- Sauret-Besserve
- Combrailles
- Puy-Saint-Gulmier
- Saint-Hilaire-la-Croix
- St-Germain-près-Herment
- Voingt
- Montaigut-en-Combraille
- Durmignat
- Lastic
- Pulverières
- Manzat
- Tortebesse
- Condat-en-Combrailles
- Buxière-sous-Montaigut
- Herment
- Lisseuil
- Champs
- Saint-Julien-Puy-Lavèze
- Marcillat
- Lapeyrouse
- Briffons
- Chapdes-Beaufort
- Châteauneuf-les-Bains
- La Celle

DELIBERATION n° 2018-06 : La CLE valide à l'unanimité les inventaires du SAMDC conduits sur ces 24 communes.



Légende

- Périmètre SAGE Sioule
- Communes_avancementZH
- Consultation publique en cours
- Inventaire réalisé en 2018
- Non validée en conseil municipal
- Validée en CLE
- A valider en CLE



Légende

- Bassin versant de la Sioule
- Communes du SMADC
- Zones humides
- % de zones humides par communes**
- 0.4 - 4.0
- 4.0 - 8.0
- 8.0 - 13.0
- 13.0 - 15.0
- 15.0 - 30.0

AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DU PLAN D'EAU « LES BIOLES » A LAPEYROUSE (63)

Céline BOISSON présente le dossier aux membres de la CLE qui :

- **Soulignent la volonté du pétitionnaire à vouloir se mettre en conformité avec le SAGE Sioule.**
- **Considèrent que le dossier fourni ne correspond pas à un dossier de demande d'autorisation unique tel que la réglementation l'exige.** Des éléments importants sont absents comme la description de l'état actuel, la nature et l'impact des incidences directes/indirectes permanentes/temporaires, les conditions de remise en état du site après exploitation...
- **Considèrent que la note technique manque de précision et que les principes proposés pour la passe à poissons manquent de réalisme.** La nature du terrain n'a pas été appréhendée alors que les conditions de réalisation de la dérivation en dépendent. L'absence de schémas cotés de la dérivation et de la prise d'eau nuit à la bonne réalisation des aménagements. Egalement, la stabilité de la passe à poisson telle que proposée interpelle.
- **Soulignent la très probable erreur dans l'estimation du débit de la crue centennale qui remet en cause le dimensionnement du déversoir de crue.** La crue centennale représenterait au droit du site 275 fois le module contre 42 fois au niveau de la station hydrométrique de Chareil-Cintrat.
- **Considèrent que la dérivation n'est pas « écologiquement compatible ».** La hauteur de la lame d'eau en période d'étiage semble nettement insuffisante pour assurer le maintien de la faune piscicole [11 cm seulement à 30 L/s, pas étudié à l'étiage 5L/s]. La réalisation d'un chenal préférentiel à l'étiage est nécessaire.
- **Considèrent que le projet n'est que partiellement conforme au règlement du SAGE Sioule. La prise d'eau ne permet pas de garantir le prélèvement du strict volume nécessaire à l'usage.** Le volume nécessaire au bon fonctionnement du plan d'eau n'a pas été étudié ni la répartition du débit en période de basse eau (pas de donnée entre 7 l/s (débit réservé) et 32 L/s (0.5 fois le module)).

DELIBERATION n° 2018-07 : La CLE émet un avis réservé à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Bioles » avec les réserves suivantes :

- **Présenter un dossier complet d'autorisation unique**
- **Apporter les précisions techniques garantissant la fonctionnalité et la pérennité des aménagements (nature des berges, stabilité des blocs, ...)**
- **Définir les besoins en eau du plan d'eau et démontrer que les aménagements permettent le prélèvement du strict volume nécessaire à l'usage.**
- **Revoir le profil de la dérivation afin que la lame d'eau à l'étiage soit suffisante**
- **Vérifier le débit de la crue centennale**
- **Fournir un chiffrage estimatif du coût des aménagements proposés et justifier la capacité du demandeur à réaliser les travaux de mise en conformité.**

Par ailleurs, Pascal ESTIER souhaite qu'à terme les services instructeurs communiquent à la CLE les dossiers pour avis lorsqu'ils sont réguliers. Egalement, il souligne que le délai de 45 jours dont dispose la CLE pour émettre son avis cours depuis la date de transmission. Hors, 10 jours séparent généralement la date d'édition du courrier et celle d'envoi. C'est autant de temps en moins que dispose la CLE pour rendre son avis. Dorénavant, la CLE prendra en compte non pas la date d'émission du courrier mais bien la date d'envoi (caché de la poste faisant foi).

AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DU PLAN D'EAU « LES MARINS – LA LOGE » A LAPEYROUSE – 2^{EME} AVIS (63)

Céline BOISSON présente les nouveaux éléments apportés par la commune depuis le précédent dossier et précise qu'une réunion de terrain s'est tenue le 23 février 2018 en présence de Jean MICHEL (mairie de Lapeyrouse), Ugo BARRY (cabinet REUR), Pascal ESTIER et Céline BOISSON.

Depuis, le cabinet REUR a retransmis de nouveaux éléments dont l'animatrice n'a eu connaissance que le matin même de la CLE. Un nouveau devis a été fourni revoyant à la baisse le coût de l'engazonnement mais ajoutant le coût d'un grillage.

Gérard LAPLANCHE précise que le grillage est nécessaire pour la sécurité du public.

Pascal ESTIER souligne la volonté de la Commune de conserver un espace paysager agréable et bien entretenu et rappelle qu'un fondé en titre est présent juste en aval. A ce sujet, il évoque la nécessité de faire un courrier au ministre en charge de l'environnement sur la nécessité de revoir la réglementation vis-à-vis des ouvrages fondés en titre.

Nicolas BONNEFOUS considère que le règlement du SAGE a été voté et que désormais on se doit de le respecter et ne pas faire de cas particulier.

Mickaël LELIEVRE rappelle que l'accumulation d'étangs pose un réel impact sur la ressource en eau de la Bouble du fait de l'évaporation massive en période estivale. Les débits faibles voir les assec posent en effet des problèmes vis-à-vis du fonctionnement des milieux mais aussi pour les autres usages en aval.

Olivier SIMEON propose que le second avis soit dans la même logique que le premier : les éléments apportés répondent-ils aux attentes formulées ?

Pascal ESTIER considère que les éléments nouveaux apportés ne justifient plus un avis défavorable.

DELIBERATION n° 2018-08 : La CLE émet un avis réservé à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Marins » avec la réserve suivante :

- **Fournir un dossier technique approfondi justifiant le meilleur positionnement de la dérivation, le dimensionnement et le bon fonctionnement des aménagements sur le plan hydraulique et écologique (prise d'eau, dérivation, ...)**

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT EN EAU SUPERFICIELLE POUR L'IRRIGATION – ANNEE 2018 (63)

Céline BOISSON présente le dossier. Un seul agriculteur du bassin de la Sioule présente une demande pour la 4^{ème} année consécutive.

Arnaud MULLIE précise que cet agriculteur produit de la pomme de terre. Les besoins en eau sont donc avant la période de forte chaleur. Sa demande était auparavant cyclique tous les 2 ou 3 ans. Une modification de ces rotations expliquerait une demande annuelle depuis 2015.

Les membres de la CLE :

- **Considèrent que le dossier fourni manque de précision.** Pour chaque point de prélèvement, ni la nature des cultures, ni la période présumée d'irrigation ne sont présentées. Les impacts sur les milieux aquatiques restent très peu développés et ceux sur les autres usages non appréhendés.
- **Considèrent qu'il serait utile à la CLE**, même si cela ne fait pas l'objet du présent dossier, **de préciser la nature des ouvrages permettant le prélèvement et l'irrigation** (seules les pompes mobiles sont précisées).
- **Considèrent que les prélèvements sur le Tyx, étant prévus à priori en juin/juillet et donc généralement hors période d'étiage sévère, ne devraient pas être une cause du maintien du déclassement au bon état sur le Tyx (état médiocre).** Toutefois, la CLE rappelle que même en absence de prélèvement, le débit du Tyx à l'étiage est inférieur au débit réservé. Tout prélèvement sera donc impossible dès que le débit du cours d'eau sera inférieur à 66 l/s.
- **Considèrent que le projet est compatible avec les objectifs du SAGE Sioule et notamment avec sa disposition D. 3.2.1 portant sur les économies d'eau.** Les outils de maîtrise des apports d'irrigation comme IRRICONSEIL et IRRINOV répondent aux exigences du SAGE à condition que la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme veille à leur bonne mise en œuvre.
- **Souligne la prise en compte de la recommandation du Bureau dans la prise de l'arrêté d'autorisation 2017, à savoir préciser les volumes maximums prélevés autorisés en complément du débit pour chaque point de prélèvement.**

DELIBERATION n° 2018-09 : La CLE émet un avis favorable aux demandes de prélèvements en eau superficielle pour l'irrigation dans le département du Puy-de-Dôme pour l'année 2018 avec 3 recommandations

- **Préciser les impacts sur les milieux aquatiques (catégorie piscicole, zones à enjeux à proximité comme les frayères ou les zones humides...)**
- **Préciser les impacts sur les autres usages**
- **Poursuivre la démarche de définition des volumes maximums autorisés**

BILAN 2017 ET PROJET 2018 DU CONTRAT TERRITORIAL SIOULE

Vincent JOURDAN, animateur du Contrat Territorial Sioule, présente les travaux réalisés courant 2017 et ceux projetés pour 2018. La présentation est jointe au compte-rendu.

Olivier SIMEON rappelle qu'il est nécessaire d'engager rapidement l'étude bilan afin qu'un nouveau contrat puisse être préparé d'ici l'été 2019.

QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

Etude tête de bassin : terrain

Nicolas BONNEFOUS souligne que durant le terrain effectué dans le cadre de l'étude tête de bassin les agriculteurs n'ont pas été informés du passage du bureau d'étude sur les parcelles.

Céline BOISSON ajoute qu'un courrier d'information a été envoyé à chaque commune concernée demandant au maire de faire le relais auprès des habitants et exploitants agricoles.

Vincent JOURDAN précise qu'il est impossible de prévenir de manière individuelle chaque exploitant tant que les bases de données ne sont pas transmises.

Etude tête de bassin : zones humides

Nicolas BONNEFOUS souligne que la carte des zones humides potentielles du SAGE n'est pas correctement utilisée. Il est absolument nécessaire d'utiliser les termes « zones humides potentielles » pour éviter les confusions.

La séance est levée à 17h30. Le pot de l'amitié est offert.

ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

NOM		REPRESENTANT		PRESENT	EXCUSE	POUVOIR DE
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX						
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes	•		
Monsieur	Yannick	LUCOT	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes	•		J. SAUTY
Madame	Caroline	BEVILLARD	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Monsieur	Jérémy	SAUTY	Conseil Départemental de la Creuse		•	
Monsieur	Laurent	DUMAS	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Pierrette	DAFIX-RAY	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Monsieur	Bernard	COULON	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	André	BIDEAU	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	•		P. COULON
Madame	Claire	LEMPEREUR	Mairie de Montaigut-en-Combraille (63)	•		P. DAFIX-RAY
Monsieur	Joël	ACHARD	Mairie de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)	•		
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	•		L. DUMAS
Madame	Janette	GIRAUD	Mairie de Saint-Pierre-le-Chastel (63)	•		C. RAINEAU
Monsieur	Pierre	FAURE	Mairie de Montfermy (63)	•		A. BONNIER
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge (63)	•		
Monsieur	Marc	GIDEL	Communauté de Communes du Pays de St-Eloy (63)	•		M. PARIS
Monsieur	Philippe	COULON	Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans (63)		•	
Madame	Estelle	GAZET	Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)		•	
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny (03)	•		P. LENVOISE
Monsieur	Pierre	LENVOISE	Mairie de Vicq (03)		•	
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	Mairie d'Ebreuil(03)	•		D. REBOUL
Monsieur	Yves	MAUPOIL	Mairie de Monestier (03)		•	
Madame	Michelle	PARIS	Mairie de Chouigny (03)		•	
Monsieur	Daniel	REBOUL	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)		•	
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•		E. GAZET
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles		•	
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble	•		J. MICHEL
Monsieur	Aymeric	BONNIER	PNR des Volcans d'Auvergne		•	
Madame	Jocelyne	BOUQUET	EP Loire		•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES						
Monsieur	Jean-Paul	GOY	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	•		
Monsieur	Michel	TOURNADRE	Chambre Régionale d'Agriculture	•		
Monsieur	Gilles	FAURE	Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme		•	
Monsieur	Thierry	BOUTET	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier		•	
Monsieur	Vincent	FERRY	France Hydroélectricité	•		EDF
Monsieur	Emmanuel	FAVRE-D'ANNE	Centre Régional de la Propriété Forestière	•		
Madame	Marie-Claire	MERCIER	Office de Tourisme des Combrailles	•		
Monsieur	Roger	VOLAT	Office de tourisme en Pays St-Pourcinois		•	
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE		•	
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Mickaël	LELIEVRE	Fédération du Pêche de l'Allier	•		
Monsieur	Jean-Michel	BACH	LOGRAMI	•		
Monsieur	Gérard	QUENOT	UFC Que Choisir		•	
Madame	Audrey	PONS	Délégation Régionale D'EDF		•	
Monsieur	Romain	LEGRAND	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	•		FRANE
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS						
			Préfecture de la Région Centre		•	
			Préfecture du Puy-de-Dôme		•	
Monsieur	Sébastien	DELAMARE	Sous-Préfecture de Vichy	•		
Madame	Anne-Flore	ALBIN	MISEN 23		•	
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	•		Préfecture 63
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	•		
Madame	Sandrine	COULAUD	DREAL Auvergne	•		Préfecture Centre
Monsieur	Henri	CARMIE	Agence Française pour la Biodiversité	•		
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
INVITES						
Madame	Nadège	GUIMARD	PNR des Volcans d'Auvergne	•		
Monsieur	Arnaud	MULLIE	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Laurent	DESAUNOIS	AFB – SD 63	•		
Monsieur	Rodolphe	RIDEAU	Conseil Départemental de l'Allier	•		
Madame	Adeline	HUCLIN	SMAD des Combrailles	•		
Madame	Gaëlle	IMBERT	SMAD des Combrailles	•		
Monsieur	Vincent	JOURDAN	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne	•		
Madame	Murielle	LOTTE	SMAT du bassin de Sioule	•		
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire	•		